



DN n° 827 - Semaine du 7 au 13 juillet 2008

Maroc - Belgique - Europe - Divers

Editorial

Madame, Monsieur,
Cher/e ami/e,

Le moment est venu de vous dire « au revoir ! », comme Conseiller Wallonie-Bruxelles à Rabat.

Merci vivement pour votre attention et votre sympathie, tout au long de ces quatre années.

Vous aurez, j'en suis sûr, un excellent contact avec le Délégué Wallonie-Bruxelles qui sera au Maroc à partir du mois de septembre prochain. Il s'agit de DANIEL MENSCHAERT.

Il a commencé sa carrière comme professeur de morale. Il a présidé le Conseil de la Jeunesse d'expression française. Il a été directeur du Bureau International Jeunesse, qui gère les échanges de jeunes porteurs de projets. Il quitte ces jours-ci Varsovie où il est Délégué depuis quatre ans.

Son adresse électronique sera : menschaert@walbruma.com

Il aura votre adresse mél, ainsi le lien ne sera pas rompu.

Pour ma part, j'irai en Tunisie, comme Délégué Wallonie-Bruxelles.

Si vous souhaitez recevoir – de temps à autre – quelques nouvelles de ce pays, je vous propose d'écrire un message rappelant vos noms et qualités à mon adresse tunisienne : soil.walbru@gnet.tn

Je pourrai ainsi enregistrer votre adresse mél dans mon nouveau carnet d'adresse.

N'hésitez pas à joindre à ce message les noms (et adresses mél ?) de vos amis et connaissances en Tunisie qui pourraient s'intéresser à la coopération bilatérale avec la Wallonie.

Je vous souhaite le meilleur. Faites-moi signe si vos projets vous mènent à Tunis !

Daniel Soil
Conseiller Wallonie-Bruxelles
Rabat

[Top](#)

Maroc



tombe en portant cette nationalité. Et il n'existe dans la pratique aucune marge à la renonciation à cette nationalité, même si la loi prévoit des paramètres pour le faire. Dans les textes, notamment celui de 1958, la perte de la nationalité marocaine d'origine ne peut être autorisée qu'à titre exceptionnel et par décret seulement, en fonction de critères objectifs (mariage, résidence...). Dans les faits, aucune autorisation de renonciation à la nationalité marocaine n'a été accordée depuis l'indépendance. «Il y a eu dans toute l'histoire du Maroc deux exceptions, qui ont porté sur des citoyens de confession juive», précise Berjaoui.

Pour les Pays-Bas, les enjeux sont d'ordre... terrestre. Ils obéissent à des considérations d'abord politiques. «Pour les autorités de ce pays, c'est un moyen de forcer ceux qui veulent y rester à s'intégrer totalement, se diluer dans la société hollandaise. Ceux qui tiennent à leur nationalité d'origine n'ont qu'à quitter le pays», dit cet observateur marocain établi aux Pays-Bas. C'est aussi un moyen de s'assurer «l'allégeance» de tous les citoyens, notamment ceux ayant des projets politiques ou qui assument des postes de responsabilité. «Il faut dire qu'il est difficilement concevable d'accepter un candidat à un poste de parlementaire ou de ministre, sachant qu'il a une nationalité autre que celle du pays qu'il est censé représenter et défendre», ajoute-t-il. Economiquement, le constat est qu'un citoyen a forcément recours aux lois du pays qui lui offre le plus d'avantages, ce qui pose nombre de problèmes. C'est ainsi que quand il s'agit de payer ses impôts ou de bénéficier d'aides sociales, les ressortissants marocains aux Pays-Bas font valoir leur nationalité marocaine. Mais quand il est question d'investir au Maroc, c'est leur statut de Hollandais qu'ils affichent L'objectif des autorités néerlandaises est aussi d'assainir les nombreux problèmes posés par la double nationalité et d'en finir avec le conflit des lois, que ce soit pour les affaires civiles (divorce, héritages) ou pénales. La double nationalité pose également le problème du service militaire (quelle armée doit-on servir lorsqu'on a une double nationalité ?). Socialement, un problème de taille se pose. «Les MRE des Pays-Bas, en majorité rifains et de la région de l'Oriental, se considèrent toujours comme étant, avant tout, des travailleurs marocains dans ce pays ou alors issus de ce modèle d'immigration.. Ils n'ont nullement cette ambition de devenir des Hollandais à part entière», explique notre source aux Pays-Bas. Réconcilier entre les deux positions est un véritable chemin de croix.

Les visites des responsables des deux pays se sont multipliées ces dernières années, mais sans qu'une solution soit amorcée. De l'aveu même des deux gouvernements, aucun accord ne peut être trouvé. On retiendra cependant dans la position marocaine, exprimée dans le communiqué précité, qu'une politique d'intégration réussie et durable «ne passe pas par la contrainte du déracinement et de l'amputation des multiples liens, notamment juridiques et spirituels, que les populations d'origine marocaine souhaitent maintenir avec le royaume du Maroc». Si le discours se veut diplomatique, il en dit cependant long sur l'écart entre les deux positions. La guerre diplomatique ne fait que commencer.

Tarik Qattab

Source: Le Soir Echos - Publié le 09.07.2008 | 11h29

Le Maroc condamne l'initiative néerlandaise d'interdire la double nationalité



2008-07-09

nationalité
dont le



Le gouvernement marocain a rejeté l'initiative prise par les Pays-Bas d'interdire la double nationalité aux ressortissants d'un certain nombre de pays, dont le Maroc.

Par Sarah Touahri pour Magharebia à Rabat – 09/07/08

Le gouvernement des Pays-Bas a affirmé qu'il continuerait d'envisager la possibilité d'interdire la double nationalité aux ressortissants de tous les pays, dont le Maroc. La mise en oeuvre d'une loi adoptée en 2005 visant à interdire la double nationalité a alarmé le Maroc, mais pourrait en fait ne pas affecter les citoyens ayant la double nationalité maroco-néerlandaise.

Lire la suite : <http://doublenationalite.blogspot.com/>

Double nationalité. Les Marocains des Pays-Bas contre-attaquent

Les représentants des ressortissants marocains aux Pays-Bas s'approprient le débat sur la double nationalité à laquelle s'oppose le gouvernement de leur pays de résidence.

Première à monter au créneau pour dénoncer l'intention du gouvernement hollandais visant à interdire la double nationalité, dont bénéficient quelque 227.692 ressortissants d'origine marocaine : la Plateforme intercontinentale des MRE, basée aux Pays-Bas. Celle-ci vient de déposer une plainte auprès de la commission européenne contre l'Etat néerlandais pour discrimination à l'égard de citoyens néerlandais originaires du Maroc. Dans une lettre adressée à José-Manuel Barroso, président de la Commission européenne, le président de cette association, Jamal Eddine Ryane, rappelle que ce pays a déjà fait l'objet d'un avertissement pour discrimination. «La nationalité marocaine relève de la souveraineté d'un Etat indépendant, en l'occurrence le Maroc, non membre de l'UE, et donc, la Hollande viole, outre la Charte fondamentale des droits européens, le droit international également», explique-t-il. Egalement déposée auprès du Conseil de l'Europe, la plainte corrobore ainsi une position officielle marocaine des plus fermes, principe de l'éternelle allégeance oblige, et donne un écho populaire à la réaction du gouvernement contre ce qu'il a qualifié d'opération «d'amputation» des Marocains de leurs origines.

Tout a commencé quand le ministre néerlandais de la Justice a récemment remis cette option sur le tapis au Parlement de son pays, en déclarant qu'un projet de loi était en préparation dans ce sens. «En cela, le ministre a essayé de calmer certaines voix, notamment celles des députés de la droite, qui voient en tout immigré ou citoyen portant une autre nationalité, plus particulièrement celle d'un pays musulman, un facteur de blocage au développement du pays et une source d'inquiétude», a expliqué Abou Menebhi, à la tête du centre Emcemo, une des principales associations des Marocains d'Amsterdam. Pour lui, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Ce projet n'est ni plus ni moins qu'un effet d'annonce qui, même s'il fait



son entrée au Parlement, ne passera jamais. Amen !



Tarik Qattab

Source: Le Soir Echos

Publié le 10.07.2008 | 12h17

M. Saad Alami rencontre à Barcelone des membres de la communauté marocaine de Catalogne

Le ministre chargé des Relations avec le Parlement, M. Mohamed Saad Alami, a tenu, samedi soir dans la ville de Calella (Nord de Barcelone), une rencontre avec la communauté marocaine de Catalogne, en présence de plusieurs maires de la région du Maresme (Nord Est de l'Espagne).

ANAPEC :

Plus de 30 000 postes à pourvoir dans 4 secteurs porteurs dans la région de Tanger-Tétouan

L'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) focalisera ses efforts pour assurer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emplois dans la régions nord à la lumière d'une étude prospective qui a identifié plus de 30 000 postes à pourvoir dans quatre secteurs porteurs dans la région de Tanger-Tétouan.

L'étude prospective sur "les besoins en compétences dans la région Tanger-Tétouan à court et à moyen terme", dont les résultats ont été présentés par l'ANAPEC, mercredi à Tanger, porte sur les secteurs du "tourisme, hôtellerie, restauration", "sous-traitance automobile et aéronautique", "Logistique et transport" et "Offshoring et TIC".

Pour lire le reste : <http://anapectanger.blogspot.com/>

La Caixa crée une succursale à Casablanca

La Caixa, 3e plus importante banque espagnole, déjà présente au Maroc depuis 2005 à travers une représentation, envisage de lancer d'ici fin 2008 une succursale. Selon les dirigeants de la banque catalane, la filiale casablancaise compte offrir à ses clients tous les produits et services d'une banque universelle. A signaler que sur les 220.000 MRE vivant en Catalogne, plus de 160.000 sont clients de la Caixa.
L'ECONOMISTE 070708

Belgique



Conseil supérieur de l'audiovisuel

Lettre d'information du CSA du 8 Juillet 2008

Procédure d'attribution des fréquences - Appel d'offres complémentaire

En date du 17 juin 2008, à la clôture d'un premier appel d'offres relatif à l'attribution des radiofréquences destinées à la radiodiffusion sonore hertzienne terrestre en mode analogique en Communauté française de Belgique, lancé par les arrêtés du 21 décembre 2007 publiés au Moniteur belge le 22 janvier 2008, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a attribué 10 réseaux de radiofréquences et 78 radiofréquences indépendantes à 88 candidats parmi les 163 dossiers déposés.

A la suite de cette procédure, le Gouvernement de la Communauté française a adopté, en sa séance 4 juillet 2008, trois nouveaux arrêtés organisant un appel d'offres complémentaire, portant sur 6 radiofréquences destinées à des radios indépendantes, ainsi qu'un réseau de radiofréquences U2 non attribué lors du premier appel d'offres. La procédure a débuté dès la publication de ces arrêtés au Moniteur belge, soit le mardi 8 juillet 2008. Les candidats disposent de 45 jours pour rentrer leur offre, soit jusqu'au vendredi 22 août inclus.

Comme pour le premier appel d'offres, un site d'accompagnement des candidats a été mis en place à l'adresse <http://www.fm2008.be>. Il contient toutes les informations utiles pour guider les candidats dans leur réponse à l'appel d'offres.
<http://www.csa.be/breves/show/253>

Van : belhaloumi.a@skynet.be

Aan : bureau.paris@coe.int; bureau.bruxelles@coe.int

Onderwerp : **PLAINE CONTRE LES PAYS BAS AU CONSEIL DE L'EUROPE**

BELHALOUMI Abdelrhani
54, Rue H. Monnaies B.37
1060 Bruxelles
BELGIQUE

Bruxelles, le 8 juillet 2008

A l'attention des Responsables des bureaux du Conseil de l'Europe

A Paris
55, avenue Kléber
F - 75784 Paris Cedex 16
Tél. +33 (0)1 44 05 33 60

Fax +33 (0)1 47 27 36 47
Email : bureau.paris@coe.int

A Bruxelles (Bureau de Liaison avec l'UE)
12, avenue Tervuren
B - 1040 Bruxelles
Tél. +32 2 230 41 70
Fax +33 2 230 94 62
Email : bureau.bruxelles@coe.int

Objet: plainte contre les Pays Bas

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous écrire, suite au rapport de monitoring adressé par votre institution le Conseil de l'Europe, aux Pays Bas en février 2008.

Il est vrai que l'ECRI (European Commission against racism and intolerance), la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance a fait du bon travail, mais ses recommandations aux Pays Bas sont restées lettre morte.

Car, ce pays continue à violer les traités européens et les conventions internationales, et ce en demandant aux citoyens néerlandais d'origine marocaine de se séparer de leur deuxième nationalité. Comme si c'était un crime d'avoir plus d'une nationalité, sachant que ça relève de la souveraineté d'un pays libre et souverain.

Puis-je compter sur votre institution de mener une enquête rapide concernant ce dossier et de prendre les mesures qui s'imposent le plus vite possible.

Une plainte sera aussi déposée à la Cour européenne de Justice, ainsi qu'une demande de suspension provisoire des Pays Bas de l'Union européenne, en application de l'ensemble des traités signés par ce même pays.

Extrait des recommandations du Conseil de l'Europe en février 2008:

"Recommandations :

132. L'ECRI recommande vivement aux autorités néerlandaises de prendre l'initiative de promouvoir un débat public sur les questions d'intégration et sur d'autres questions intéressant les groupes ethniques minoritaires, qui ne crée pas de divisions, d'antagonismes et d'hostilités entre les communautés. Ce faisant, il conviendrait de prendre particulièrement soin de ne pas stéréotyper les cultures ni attribuer de valeurs automatiquement aux individus sur la base de leur appartenance supposée à ces cultures.

133. L'ECRI estime qu'il est impérieux que les participants au débat public aux Pays-Bas, surtout les partis politiques et les médias, reconnaissent qu'un exercice responsable de la liberté d'expression, notamment sur l'intégration et d'autres questions relatives aux groupes ethniques minoritaires, est un signe de respect de cette liberté fondamentale, qui en fin de compte renforce la démocratie, au lieu de la fragiliser.

134. L'ECRI recommande vivement aux autorités néerlandaises de prendre des mesures pour faire face à l'emploi d'un discours politique raciste et xénophobe en politique. Elle rappelle à cette fin, dans ce contexte particulier, ses recommandations susmentionnées sur la nécessité de veiller à la mise en œuvre effective de la législation en vigueur contre l'incitation à la haine, la discrimination et la violence à caractère raciste⁵⁵. En outre, l'ECRI demande aux autorités néerlandaises de mettre vigoureusement en œuvre les dispositions juridiques existantes portant spécifiquement sur l'emploi d'un discours raciste et xénophobe par les porte-paroles des partis politiques.*me rapport sur les Pays-Bas..."*

Extrait du rapport adopté par votre institution le Conseil de l'Europe le 29 juin 2007 et rendu public le 12 février 2008:["] III. QUESTIONS SPÉCIFIQUES :Islamophobie:

135. Depuis le dernier rapport de l'ECRI, l'islamophobie aurait considérablement progressé aux Pays-Bas. Dans d'autres parties du présent rapport, l'ECRI a montré comment des événements nationaux et internationaux avaient entraîné une évolution du débat public, qui a eu un impact très négatif sur la situation des membres de groupes minoritaires et sur la manière dont ils sont perçus par la population. L'ECRI souligne ici que les musulmans forment le groupe minoritaire qui aurait le plus pâti de ces événements. Comme il est expliqué plus en détail ci-après, depuis le second rapport de l'ECRI, les musulmans des Pays-Bas ont fait l'objet de stéréotypes, de stigmatisations, parfois de discours politiques ouvertement racistes, et d'un traitement peu objectif dans les médias ; ils ont également été visés de manière disproportionnée par les politiques de sécurité notamment. Ils ont enfin été victimes de violences racistes, d'autres infractions à caractère raciste et de discrimination.

136. Les Pays-Bas accueillent environ un million de musulmans, ce qui représente approximativement 6 % de la population néerlandaise. Les personnes d'origine marocaine et turque représentent environ les deux tiers de la population musulmane. Le tiers restant se compose principalement de musulmans du Surinam et, depuis les années 1990, de réfugiés et de demandeurs d'asile venus pour la plupart de Bosnie-Herzégovine, de Somalie, d'Iran, du Pakistan et d'Afghanistan. Même si la situation varie considérablement selon les communautés musulmanes aux Pays-Bas, elles ont toutes été touchées, à différents degrés, par la montée de l'islamophobie depuis le second rapport de l'ECRI.

137. Après les événements du 11 septembre 2001, et surtout pendant les mois qui ont suivi l'assassinat de Theo van Gogh le 2 novembre 2004, les Pays-Bas ont connu une montée brutale des violences racistes et autres infractions à caractère raciste, qui visaient essentiellement leur population musulmane. Ces violences étaient dirigées contre des individus, mais aussi contre des biens, notamment des incendies criminels de mosquées et d'écoles islamiques et des dégradations de magasins tenus par des musulmans. Des graffiti racistes sont également souvent apparus sur les façades de ces établissements. Le nombre de signalements d'injures racistes proférées dans la rue, dans les transports en commun et à l'occasion d'événements sportifs a considérablement augmenté à cette période, et des tracts anti-musulmans ont fait leur apparition un peu partout aux Pays-Bas.

138. Ces incidents reflètent la détérioration dramatique du climat d'opinion à l'égard des musulmans pendant cette période, mais toutes les organisations de la société civile s'accordent à dire que, plus généralement, le climat d'opinion à l'égard de cette partie de la population néerlandaise s'est manifestement détérioré depuis le second rapport de l'ECRI. De l'avis de l'ECRI, le discours politique a joué un rôle déterminant dans la dégradation de la situation. L'ECRI note que les hommes politiques néerlandais n'hésitent pas depuis quelques années à avoir recours aux stéréotypes, à la stigmatisation et parfois à des remarques ouvertement racistes sur les musulmans et désobligeantes sur l'islam, sur les plans à la fois culturel et religieux. Ce type de discours parle généralement de vagues d'invasion musulmane dans le pays, et donc de menace majeure à la sécurité et l'identité nationales. Des politiques ont été préconisées en conséquence pour fermer les frontières aux musulmans. L'islam n'a cessé d'être qualifié de « sous-culture » et les musulmans présentés comme les porteurs de valeurs rétrogrades, globalement incompatibles avec la démocratie et les valeurs des sociétés occidentales. L'islam a également été qualifié de religion violente par nature, que les musulmans doivent abandonner en partie pour pouvoir s'adapter à la vie aux Pays-Bas. De l'avis de nombreux observateurs, les limites des dispositions de droit pénal contre l'expression du racisme, et notamment de celles contre l'incitation à la haine, la discrimination et la violence à caractère raciste, ont parfois été franchies, mais l'ECRI ne connaît pas d'exemple où ces dispositions aient été appliquées aux hommes politiques. Plus généralement, l'ECRI note avec regret que la stigmatisation, les stéréotypes et les discours ouvertement racistes prenant pour cible les musulmans (auxquels notamment le Parti de la Liberté, PVV a eu recours très récemment, comme indiqué ci-dessus⁵⁶) sont restés la norme, sans que les partis politiques traditionnels ne s'y opposent.

139. Depuis le second rapport de l'ECRI, un certain nombre de politiques visant directement ou indirectement les musulmans ont été examinées aux Pays-Bas. Certaines d'entre elles ont suscité une grande attention nationale et internationale de par leur nature controversée, y compris en raison de leur conformité discutable avec les normes relatives aux Droits de l'Homme et à l'égalité. L'ECRI est préoccupée par cette situation, surtout parce que, selon elle, ces propositions ne reposent sur aucun critère autre que celui de vouloir artificiellement diviser davantage la société, et tirer parti des sentiments hostiles qui en découlent. De l'avis de l'ECRI, le récent débat sur la nécessité pour les personnes s'acquittant de certaines fonctions publiques de renoncer à leur nationalité non néerlandaise illustre bien cette situation. Cette proposition a été adoptée par le PVV, à la suite de la désignation en novembre 2006, de deux Secrétaires d'Etat en possession respectivement de passeports marocain et turc en plus de leurs passeports néerlandais. Sans véritable raison apparente, un débat a alors commencé dans la société néerlandaise sur les liens entre la citoyenneté et la loyauté envers l'Etat, ce qui a contribué à polariser encore plus les positions et les communautés. De même, l'ECRI estime que la proposition largement examinée (qui n'a finalement pas été adoptée) visant à interdire le port de la burqa et du niqab en public, a accentué chez les musulmans les sentiments de victimisation, de stigmatisation et de marginalisation, et a une fois de plus dressé les communautés majoritaire et minoritaire l'une contre l'autre. Indépendamment de ses implications pour les Droits de l'Homme, la mesure proposée et le débat qui l'entoure ne semblent, selon

l'ECRI, être aucunement proportionnels à la situation visée, puisque l'ECRI croit comprendre que seules quelques dizaines de femmes porteraient les vêtements en question aux Pays-Bas. Il a été au contraire signalé à l'ECRI que les discussions portant sur la proposition d'interdiction avaient renforcé au quotidien la discrimination et l'exclusion des femmes musulmanes en général.

140. Le climat actuel négatif à l'égard des musulmans aux Pays-Bas est également étroitement lié aux problèmes de sécurité posés par le terrorisme. Ces préoccupations légitimes auraient eu un impact très disproportionné sur les membres de la population musulmane à différents niveaux, notamment au niveau de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques sécuritaires. En outre, comme indiqué dans d'autres parties du présent rapport, les musulmans auraient été, d'après les informations obtenues, visés de manière disproportionnée par l'application de la législation contre le terrorisme⁵⁷. Par ailleurs, même si elles reconnaissent la nécessité de prendre des mesures visant à prévenir la radicalisation des jeunes d'origine musulmane, les organisations de la société civile ont souligné qu'on avait accordé beaucoup trop d'attention à ces mesures par rapport au problème⁵⁸ ..."

Et recevez, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.
Belhaloumi Abdelrhani

VOICI LE COURRIER ADRESSE
A MONSIEUR BARROSO

BELHALOUMI Abdelrhani
54, Rue H.Monnaies B.37
1060 BRUXELLES
BELGIQUE

Bruxelles, le 08 juillet 2008

A l'attention de Monsieur José-Manuel Barroso
Président de la Commission européenne

Objet: plainte contre les Pays Bas
Monsieur le Président de la Commission;

Permettez-moi de vous écrire, afin de vous informer que je dépose plainte auprès de la Commission européenne contre les Pays Bas, pour discrimination à l'égard de citoyens néerlandais originaires du Maroc. En tant que garant des traités européens, et sachant que le Conseil de l'Europe a déjà envoyé un avertissement à ce pays pour discrimination, vous êtes en tant que Président de la Commission européenne le seul à pouvoir réagir immédiatement, en vertu de l'article 219 du Traité d'Amsterdam.

Les citoyens hollandais d'origine marocaine sont traités comme des citoyens de seconde zone. Les Pays Bas leur demandent de rejeter leur nationalité marocaine. Au nom de quel droit?

Et là quatre problèmes se posent:

1. Les Pays Bas harcèlent ses propres citoyens, en les criminalisant et en violant leur vie privée.
Car, comment la Hollande peut-elle prouver ou même savoir que ces citoyens et les autres aussi, ont deux ou plusieurs nationalités.
2. En quoi ça peut poser problème à la Hollande le fait d'avoir la double nationalité, quand des pays comme la Belgique ont même voté une loi instaurant la double nationalité.
3. La nationalité marocaine relève de la souveraineté d'un Etat indépendant, en l'occurrence le Maroc, non membre de l'UE., et donc, la Hollande viole, outre la Charte fondamentale des Droits européens, le droit international également.
4. La Hollande sait très bien que tous les Hollandais nés en France et aux Etats unis sont , respectivement; à la fois hollandais, français, américains et même citoyens euroépens depuis la signature du traité d'Amsterdam en 1992.

Monsieur le Président;

Puis-je vous demander de vous joindre à mon groupe, pour déposer plainte devant la Cour européenne à la Haye, contre ce pays.

Et recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

BELHALOUMI Abdelrhani

Militant pour la cohésion sociale et contre le racisme au sein de l'Union européenneN.B. une plainte est envoyée aussi au Conseil de l'Europe

N.B. Plainte sera également déposée auprès du Conseil de l'Europe

Loterie: on attend toujours une décision du Conseil des ministres
BRUXELLES 10/07 (BELGA)



Le ministre des Finances, Didier Reynders, a été interrogé jeudi à la Chambre sur la répartition des subsides de la Loterie Nationale. Répondant aux questions de Bruno Tuybens (sp.a), Georges Gilkinet (Ecolo) et Alain Mathot (PS), le ministre a rappelé que sur les 225 millions d'euros destinés à divers subsides, 154 sont déterminés par la loi: 69,7 millions sont réservés à la Coopération au développement, 62 millions vont directement aux Communautés (qui en font ce qu'elles veulent), 4,3 millions à la Caisse nationale des calamités et 17,3 millions au Fonds belge de Survie. Et d'ajouter que le gouvernement fédéral dispose d'une marge de manœuvre de 16,9 millions d'euros. ()

Pour plus d'information :

[**Parlement Polémique autour des subsides de la Loterie : Embouteillage à la**](#)



Chambre

Plusieurs dossiers de la majorité à l'ordre du jour d'une longue séance plénière. Dont la plate-forme e-Health. Journée importante à la Chambre, jeudi. Avec plusieurs dossiers en plénière. Passage en ...

"Le Soir" du 11/07/2008

Immigrés : Donfut s'inquiète

Après le CDH, c'est au tour du ministre wallon de l'Action sociale, Didier Donfut (PS), de s'inquiéter du retard mis par le ministre des finances Didier Reynders à répartir les bénéfices de la Loterie (225 millions d'euros) entre les projets sociaux

...

"Le Soir" du 01/07/2008

Budget de retour pour l'intégration

(P.P.)

Mis en ligne le 22/07/2006

DE VIVES ET LONGUES CONTROVERSES, jusque dans la majorité wallonne PS-CDH, avaient suivi la baisse ou l'arrêt de subsides régionaux à des associations actives directement ou largement dans l'intégration des personnes d'origine étrangère. On reprocha à la ministre (PS) Christiane Vienne de leur mettre le couteau sur la gorge sans raison évidente; elle se défendit par la nécessité de remettre de l'ordre dans le secteur et de recibler plus sûrement les actions subsidiées sur les attributions régionales (et non communautaires) comme sur des activités d'intégration (et pas de simple animation).

Toujours est-il qu'elle avait promis une relance des subsides pour 2006, mais après appel à projets. En voici les résultats: 146 dossiers recevables ont été enregistrés, dont 56 totalement nouveaux; 114 d'entre eux (écoles de devoirs comprises) ont été retenus. Ces 114 opérateurs wallons (dont 38 pc en région liégeoise et 14 pc à Charleroi) se partageront 1 million d'euros, soit 7 000 euros en moyenne. La ministre rappelle que doivent s'y ajouter les actions fédérales du Fipi (1,2 million pour 107 opérateurs en Wallonie) et celles du Fonds européen des réfugiés (soit 500 000 euros pour 8 projets wallons).

© La Libre Belgique 2006

Politique des immigrés

Quel avenir pour les subsides du Fipi ?

Plusieurs dizaines de représentants d'associations bénéficiaires du Fonds d'impulsion pour la politique des immigrés (Fipi) ont manifesté au cabinet de la ministre de l'Egalité des chances Joëlle Milquet (CDH) pour réclamer le maintien des subsides reçus de la Loterie nationale. Le Fipi pourrait perdre de 35 à 50 pc des moyens qui lui sont octroyés. Les manifestants se sont également rendus chez Didier Reynders (MR), ministre des Finances en charge de la Loterie. Le CDH veut maintenir l'enveloppe globale attribuée aux projets du Fipi (7,425 millions); M. Reynders souligne, lui, que la répartition des subsides dépend d'un accord entre tous les partis de la majorité.

Ghislenghien

[Top](#)

Europe





UNION EUROPÉENNE • Immigration, le pacte de trop ?

L'approbation par les ministres de la Justice et de l'Intérieur du texte voulu par Nicolas Sarkozy et désormais soutenu par le gouvernement espagnol irrite. Pour *El País*, l'image de l'Europe risque d'en prendre un sérieux coup.

http://www.courrierinternational.com/article.asp?obj_id=87503

[Top](#)